

DOSSIER DE PRESSE

66^{èmes} journées d'Études de Santé Mentale France
Sous le patronage de Madame Agnès BUZYN,
Ministre des solidarités et de la Santé



LUNDI 2 & MARDI 3
OCTOBRE 2017
LUNDI : 8H30 - 18H | MARDI : 9H - 18H

LE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE : QUEL BÉNÉFICE POUR LE PARCOURS DES USAGERS ?

À MÉGACITÉ AVENUE DE L'HIPPODROME 80000 AMIENS

Contact presse : Christelle SMUTEK - jnsmf2017@gmail.com - 06 76 62 64 64
Contact inscriptions : contact@santementalefrance.fr

Un événement organisé avec le concours de :



Sommaire

- Une 1^{ère} initiative de Santé Mentale France pour l'élaboration des PTSM
- Pourquoi consacrer 2 journées aux Projets Territoriaux de Santé Mentale ?
- Programme des journées d'études
- Informations pratiques
- Annexe 1 : la charte Santé Mentale France
- Annexe 2 : les chiffres de la Santé mentale en France



Une 1^{ère} initiative de Santé Mentale France pour l'élaboration des PTSM

Santé Mentale France* a salué la publication du décret relatif aux projets territoriaux de santé mentale (PTSM), pris en application de l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016.



La première initiative de la Fédération pour faciliter la coordination des acteurs, consiste à consacrer ses prochaines journées nationales au projet territorial de santé mentale.

Ces journées intitulées « Projet territorial de Santé Mentale : quel bénéfice pour les usagers ? » se dérouleront les 2 et 3 octobre à Amiens et rassembleront quelques 500 professionnels, usagers et représentants des familles. Elles sont sous le patronage de Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé.

Le programme détaillé et les modalités d'inscriptions sont téléchargeables sur <https://santementalefrance.fr/media/documents/2017/07/JSMF17-programme-17.07.2017.pdf>

« Ne passons pas à côté d'une opportunité aussi intéressante pour les personnes concernées que pour les professionnels du secteur de la santé mentale. Les participants auront la chance de compter, parmi les intervenants, plusieurs acteurs majeurs ayant contribué à l'écriture de ces textes. Ils pourront échanger et examiner avec eux comment faire pour que les usagers des institutions de santé mentale tirent le meilleur bénéfice de ces dispositions nouvelles. »
Jacques Marescaux, président de Santé Mentale France

NB : un tarif réduit est prévu pour les familles et les personnes concernées par la maladie.

Contact inscriptions : contact@santementalefrance.fr

Contact presse : Christelle SMUTEK - jnsmf2017@gmail.com - 06 76 62 64 64

*** Santé Mentale France** : La Fédération Santé Mentale France résulte de la fusion, en juin 2016, de la Fédération d'aide à la Santé Mentale Croix-Marine et de la Fédération AGAPSY.

Elle regroupe :

- Des institutions de droit public ou privé, notamment d'associations de familles, gestionnaires d'établissements et services dédiés au soin ou à l'accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques ou en situation de handicap psychique,
- des associations d'usagers (GEM) et d'associations professionnelles dédiées à la formation ou aux soins.

Elle compte 400 adhérents, les valeurs et les objectifs qu'elle défend ont fait l'objet d'une charte consultable sur le site www.santementalefrance.fr.



Pourquoi consacrer deux journées aux projets territoriaux de santé mentale ?

Le projet territorial de santé mentale : quel bénéfice pour le parcours des usagers ?

La loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 dispose d'ancrer l'organisation et la pratique des soins psychiatriques et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique dans une logique du territoire qu'explicite de manière plus concrète le rapport Laforcade.

L'article 69 de cette loi distingue clairement **la politique de santé mentale qui inclut des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale, et l'organisation du territoire sur lequel cette politique est déclinée**. Mais ce ne sont pas seulement les professionnels de la santé qui sont conviés à élaborer et mettre en œuvre cette politique, mais aussi **l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion, les collectivités locales, les conseils locaux de santé et de santé mentale, sans oublier les représentants des usagers**.

Il est demandé préalablement à cette myriade d'acteurs de réaliser un **diagnostic territorial** partagé permettant d'identifier les ressources disponibles et de préconiser les actions pour remédier aux insuffisances constatées, avec un objectif prioritaire : garantir une continuité des parcours de santé et de vie, de qualité, sécurisés et sans rupture.

Si des réserves liées aux arrière-pensées financières de la technostructure sanitaire sont compréhensibles, il ne s'agit pas néanmoins, comme d'aucuns le craignent, qu'il se substitue au secteur de psychiatrie qui a inversé la logique asilaire et organisé une proximité et une continuité des soins, mais **d'aller plus loin avec un secteur rénové qui associe la société civile**.

Cela implique de prendre en compte d'emblée l'accompagnement dans la vie quotidienne et notamment la question centrale de l'accès au logement et de l'accès à l'emploi, mais aussi de l'accès à une citoyenneté, en particulier lorsqu'une mesure de protection juridique demeure nécessaire.

Ce nouveau territoire de santé mentale qui est celui de l'ensemble des acteurs invités à soigner et accompagner des personnes confrontées à des troubles psychiques suscite néanmoins **quelques questions**.

- Comment transformer les **représentations encore stigmatisantes** des maladies mentales et du handicap psychique qui constituent des obstacles à l'accès au logement et à l'insertion professionnelle des personnes concernées ?
- Comment **construire un langage partageable** entre des fonctions sociales différentes, **associer les représentants des usagers et des familles**, renforcer les **liens avec les soins de première ligne** et en particulier les médecins généralistes, impliquer les collectivités locales, pour permettre que ces personnes puissent vivre une **continuité d'existence sans rupture et puissent être considérés comme des citoyens à part entière** ?

- Comment parvenir à **mettre en œuvre concrètement ces objectifs ambitieux** sans repenser les logiques qui sous-tendent nos organisations respectives et sans s'interroger sur une réglementation et des modes de financement qui datent d'une autre époque ?

Santé Mentale France invite à débattre de ces questions à Amiens. Professionnels du soin et de l'accompagnement, élus, acteurs économiques, usagers et familles, tous s'efforceront ensemble de rechercher les moyens qui permettront d'approcher cet horizon et de donner du sens à des trajectoires malmenées par la maladie ou le handicap psychique.

Des objectifs ambitieux pour ces deux journées d'études :

- Réfléchir à la logique territoriale dans le cadre de l'articulation des soins et de l'accompagnement des usagers en santé mentale
- Co-construire la continuité des parcours/discontinuité de la trajectoire de vie : articulation maladie mentale/handicap psychique
- Réfléchir aux nouvelles perspectives offertes par la loi de santé dans le cadre de la prise en charge des usagers
- Mettre en place le diagnostic territorial partagé
- Réfléchir aux interfaces secteur de psychiatrie, société civile, secteur médico-social
- Comment mettre concrètement en pratique les ambitions en matière d'insertion sociale, logement notamment, et socio-professionnelle, insertion du handicap psychique par le travail
- Construire un langage commun professionnels, usagers, familles, politiques, langage qui s'exonère des stigmatisations



Programme des 2 journées d'étude

LUNDI 2 OCTOBRE 2017 ANIME PAR REGIS DE CLOSETS

En présence des clownanalystes du Bataclown

8h00 Accueil

8h30 Ouverture

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Jacques MARESCAUX, Président Santé Mentale France

Interventions de :

- Brigitte FOURE, maire d'Amiens
- Monique RICOMES, directrice de l'ARS Hauts-de-France

9H20 : CITOYENNETE, SANTE MENTALE, INCLUSION, TERRITOIRE ?

Intervention de :

Professeur Michel BOTBOL, professeur de pédopsychiatrie au CHU de Brest, membre du bureau de l'International College of Person Centred Medicine et du comité de pilotage de la Psychiatrie

Regard croisé

- Magali COLDEFY, maître de Recherche, Docteur en Géographie
- Jean Yves BARREYRE, sociologue, président du conseil scientifique de Santé Mentale France

10h30 Pause

10h50 : PROJET TERRITORIAL DE SANTE MENTALE : RETOUR D'EXPERIENCE

Film du Conseil Local de santé mentale de LYON 8ème

TABLE RONDE - ACTIONS DECLOISONNEES EN SANTE MENTALE : RETOUR D'EXPERIENCES

- Danièle LOUBIER, déléguée Régionale Grand-Est UNAFAM
- Cristal DEVILLE, adjointe en charge de la santé à la Mairie de Soissons
- Laurent EL GHOZI, conseiller Municipal à Nanterre et Président de l'Association « Elus, Santé Publique et Territoires »
- Philippe MAUGIRON, médiateur en santé pair - Hôpital Saint-Anne, président de l'association francophone des médiateurs de santé-pairs
- Pascal MARIOTTI, président de l'ADESM



12h30 Pause déjeuner

13h45 - 15h45 : ATELIERS

16h00 - 17h30

TABLE RONDE - LOI DE MODERNISATION DU SYSTEME DE SANTE L'ARTICLE 69 : INTENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS ET REGARDS DES USAGERS

- Michel LAFORCADE, directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine
- Céline DESCAMPS, chargée de mission Psychiatrie et Santé Mentale, DGOS
- Stéphanie TALBOT, cheffe du bureau Insertion, citoyenneté et parcours de vie des personnes handicapées, DGCS
- Béatrice BORREL, présidente de l'UNAFAM
- Corinne MARTINEZ, manager ANAP
- Claude FINKELSTEIN, présidente de la FNAPSY
- Fanny BOUAREK, chargée de mission CNSA

MARDI 3 OCTOBRE 2017

En présence des clownanalystes du Bataclown

9h00 : SANTE PUBLIQUE – SANTE MENTALE

Intervention de François BOURDILLON – directeur général de Santé Publique France – suivi d'un temps d'échange avec la salle

10h00 - 12h00 : ATELIERS

12h15 Pause déjeuner

14h00 : RESTITUTION DES ATELIERS

14h45- 16H10

TABLE RONDE - SANTE PUBLIQUE – SANTE MENTALE – TERRITOIRE – COOPERATIONS... ET DEMAIN ?

- Jacques MARESCAUX, président de Santé Mentale France
- Jean-Marc ANTOINE, fédération des Acteurs de la Solidarité
- Alain EHREBERG, président du Conseil National de Santé Mentale

- Dr Radoine HAOUI, membre de la Conférence Nationale des Présidents de CME d'établissements Psychiatriques et Président de CME au Centre Hospitalier G. Marchant de Toulouse
- Annie VERRIER, maire Adjointe d'Amiens, chargée de la santé, de la dépendance et des affaires sociales

16H10 : SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Claire THEBAULT-JEAN, directrice-adjointe chargée des coopérations et de la filière socio-éducative et des majeurs protégés au centre hospitalier Alpes-Isère

16h40 : CLOTURE DES TRAVAUX

Jacques MARESCAUX, président de Santé Mentale France



Informations pratiques

Contenus

- Apports théoriques
- Exposés d'expériences concrètes en ateliers
- Session DPC

Méthodes et outils pédagogiques

- Apports théoriques, discussion en table ronde, travail pratique en atelier
- Évaluation des journées de travail
- Publication des actes des journées dans la Revue Pratiques en Santé Mentale
- DPC : Réunions entre pairs, revue de pertinence, chemin clinique

Frais d'inscription pour les deux jours

- DPC : médecin : 630 €
- Paramédicaux : 472 €
- Formation continue : 390 €
- Hors formation continue (familles, personnes malades, étudiants...) : 50 €

Renseignements :

SANTÉ MENTALE FRANCE

31, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Tél. : 01 45 96 06 36 - Fax : 01 45 96 06 05

E-mail : contact@santementalefrance.fr

Site Internet : www.santementalefrance.fr

Numéro formateur : 11 75 203 79 75

Programme éligible au DPC : ODPC n°2863

Annexe 1 : Charte SANTÉ MENTALE FRANCE

Un grand nombre de nos concitoyens peut être confronté, à un moment ou un autre de leur existence, à la réalité des troubles ou du handicap psychique. Les troubles psychiques représentent une part importante des besoins de santé tant dans le registre des soins psychiatriques que dans celui de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique. Ils touchent à des questions essentielles sur ce que sont l'homme et l'état de la société dans laquelle il vit.

Santé Mentale France affirme :

- sa détermination à **agir pour combattre toutes les formes de stigmatisations** dont font l'objet les personnes vivant avec des troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique.
- **sa solidarité** avec toutes les personnes ayant besoin de soin et d'accompagnement ainsi qu'avec leur entourage.
- sa volonté d'agir pour la promotion de soin et d'accompagnements qui se situent dans le respect et la **reconnaissance des qualités humaines** et de **la citoyenneté** des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- Son engagement pour la promotion de dispositifs d'accompagnement **des parcours d'insertion** et des initiatives visant à **l'inclusion sociale** des personnes en situation de handicap psychique.
- Son implication dans le travail de **recherche** et de **formation** en santé mentale, son ouverture à différentes approches et son refus de tout dogmatisme.

Santé Mentale France affirme que chaque personne est en capacité d'apporter sa contribution à la vie de la cité.

Santé Mentale France entend militer avec ses réseaux, en partenariat étroit avec la personne elle-même et en alliance avec les unions, associations, fédérations et réseaux du champ de la santé mentale, des élus et de l'ensemble de la société civile.

Santé Mentale France :

- Une Fédération regroupant des associations, des établissements sanitaires, médicosociaux et sociaux, des Groupes d'Entraide Mutuelle et des professionnels en santé mentale.
- Des acteurs engagés pour la qualité et l'éthique des politiques publiques en santé mentale.

Annexe 2 : les chiffres de la Santé mentale

Les maladies mentales touchent actuellement **plus d'une personne sur cinq chaque année**¹.

L'OMS retient 5 maladies mentales parmi les 10 pathologies majeures du 21^{ème} siècle : la schizophrénie, les troubles bipolaires, les dépressions, les addictions et les TOC

Les coûts associés aux maladies mentales en France atteignent un total de **109 milliards d'euros par an**².

¹ Hans-Ulrich Wittchen, Frank Jacobi et al., « The size and burden of mental disorders and other disorders of the brain in Europe 2010 », The Journal of the European College of Neuropsychopharmacology, septembre 2011.

² l'Etude FondaMental/URC-Eco